

L'UNIOPSS a 70 ans

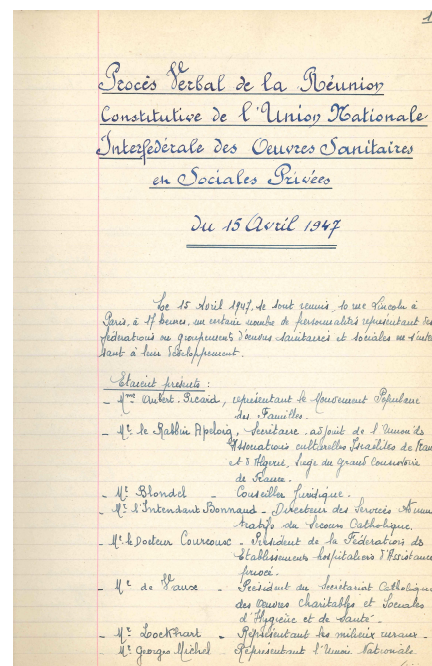
Un jour de 1945 ou 1946, à la sortie d'une réunion du Conseil de l'Ordre des médecins, le docteur **Serge Oberlin** et le juriste **Charles Blondel** devisent sur la situation délicate des œuvres : il faudrait unir leurs fédérations pour pouvoir enfin mieux défendre leurs intérêts... L'idée n'est pas si nouvelle. On ne compte plus les tentatives de rassemblement de ce genre qui ont échoué ou abouti à des réalisations parcellaires depuis le XIX^e siècle. Cette fois pourtant, la différence est de taille. **La Sécurité sociale** a été instituée par ordonnance en octobre 1945 et bientôt, un décret du 20 août 1946 va fixer les conditions que les œuvres devront désormais remplir pour être agréées. Et de quelles latitudes les caisses de sécurité sociale disposeront-elles vis-à-vis des œuvres ? Pourraient-elles user d'un pouvoir discrétionnaire pour refuser leur soutien aux œuvres existantes et créer à la place des œuvres publiques ? Ou leur suffirait-il de voir satisfaites les quelques conditions d'autorisation énoncées ? Comment les œuvres pourraient-elles se prémunir contre le risque de perdre leur autonomie, se voir entièrement placées sous contrôle public, ou même disparaître ?

Les mutuelles se sont déjà battues pour conserver certaines prérogatives, il y a urgence à agir ! Cela apparaît nettement dans les deux premiers procès-verbaux d'avril et mai 1947 de la nouvelle Union... qu'on ne prendra le temps de déclarer qu'au mois de juillet. Le plan de bataille ?

- d'abord parlementer avec les organismes de Sécurité sociale et prendre de vitesse la possible mise en place de comités de gestion par les Caisses primaires auprès des œuvres.

- ensuite établir un véritable réseau départemental et régional, car « *il faut que l'organisme qui parlera au nom de tous soit très représentatif des réalisations privées existant en France* ».

La conduite de ces deux premières missions stratégiques va surtout reposer sur les épaules d'un homme, **Jean Renaudin**, premier directeur général providentiellement trouvé par Jean Rodhain, le fondateur du Secours catholique. Cette nouvelle Union ne sera pas que défensive, loin s'en faut. Ses premiers promoteurs sont tous imprégnés de l'esprit des Secrétariats sociaux tourné vers l'étude, l'enseignement, la propagande et la liaison au service des œuvres. Bientôt, elle se choisit un logo qui représentera le « pont jeté entre les œuvres privées et les pouvoirs publics »...

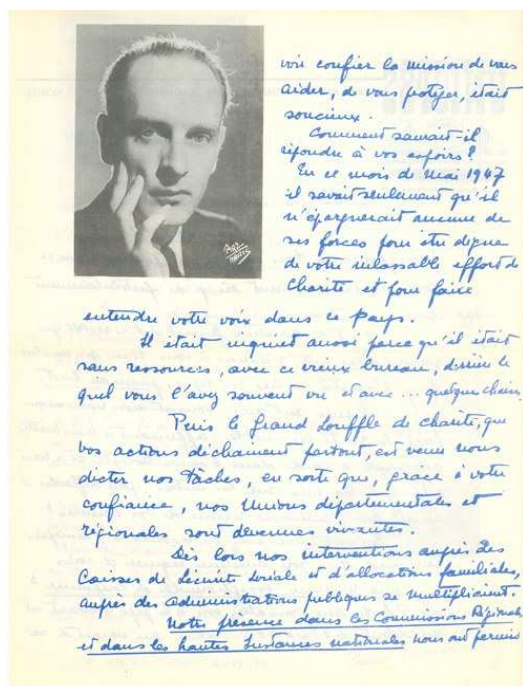
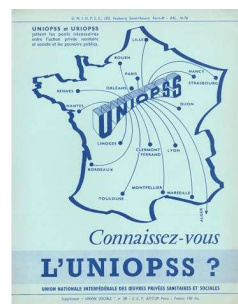
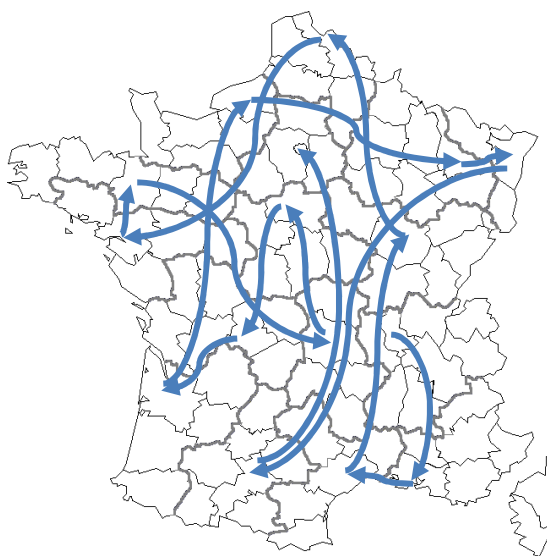


Jean Renaudin, le commis voyageur de l'Union (1947-1955)

Sans attendre, Jean Renaudin entreprend un voyage à travers la France en vue de susciter et aider la création des Unions départementales (50 UDOPSS en 1948). Il s'arrête dans chacune des villes sièges de Caisses régionales de Sécurité sociale, dont les circonscriptions de l'époque, délimitées ici en trait fort, seront aussi celles des « secrétariats régionaux », les futures URIOPSS (16 en 1948).

Programme prévisionnel :

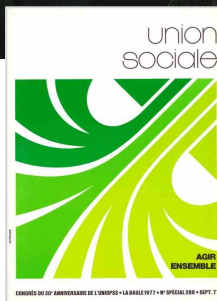
Lyon : 16-17 mai 1947
Marseille : 19-20 mai
Montpellier : 21 mai
Dijon : 22 mai
Lille : 29 mai
Nantes : 3-4 juin
Rennes : 5 juin
Clermont-Fd : 13-14 juin
Orléans : 17 juin
Limoges : 25 juin
Bordeaux : 26-27 juin
Rouen : 2 juillet
Nancy : 8 juillet
Strasbourg : 9-10 juillet
Toulouse
Paris (dépôt des statuts)



A gauche : extrait d'une lettre adressée aux adhérents de l'UNIPSS le 23 octobre 1954, illustré d'une photo datée de 1947 environ. A droite : Jean Renaudin, « vieilli », en 1954, quelques mois avant sa mort.

La direction d'Henri Théry (1975-1983)

Lui aussi passé par les Secrétariats sociaux, Henri Théry se fait dans les années soixante-dix le « militant d'une action sociale plus ouverte, mobilisatrice et participatrice ». Il promeut en particulier le « fait associatif » « comme une expression de l'agir ensemble ».



Ci-dessus : Henri Théry au Congrès de La Baule en 1977 (« Agir ensemble »)

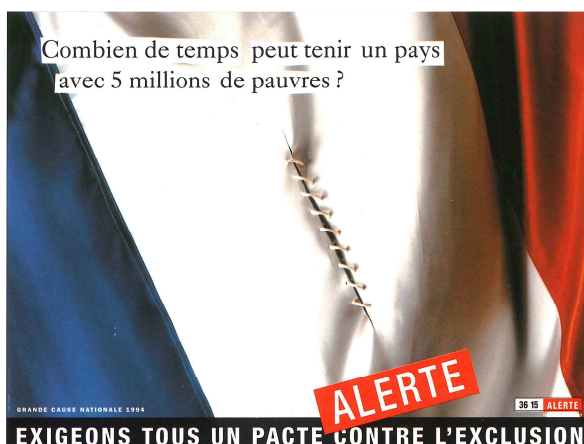
A droite : détail de deux vues de l'assistance au congrès de Grenoble en 1981



Voir à ce propos : « Les origines d'un tiers secteur de l'action sanitaire et sociale », Actes de la journée d'étude du 9 octobre 2015 consacrée à Henri Théry, Recherche sociale, n°219, juillet-septembre 2015.

La campagne « Alerte », Grande Cause nationale 1994

En 1994, l'UNIOPSS coordonne cette campagne emblématique, soutenue par 30 associations. Celles-ci reçoivent le label « Grande Cause Nationale » qui permet de diffuser gratuitement à travers affiches, spots télévisés et radio, service Minitel « 3615 ALERTE » et encarts dans la presse. Elles demandent la pleine application des lois et une véritable politique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.



De quoi donner à réfléchir avant le prochain colloque*
du CNAHES... auquel nous vous attendons !

BULLETIN DE LIAISON DE L'UNION DES
UNION DES
BULLETIN D'INFORMATION

UNION SOCIALE

des œuvres privées

LE PONT JETÉ ENTRE LES ŒUVRES PRIVÉES ET LES POUVOIRS PUBLICS

RUE VIÈTE PARIS XVII^e ★ TÉLÉPHONE CARNOT 54-40 ★ C. C. P. PARIS 6217-29

ENGAGEMENT

PAR JEAN RENAUDIN

Directeur Général de l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales

Le Conseil Général de l'Union Internationale de protection de l'Enfance vient de tenir ses assises à Londres. Trente-cinq nations étaient réunies. Les études des premiers jours ont fait ressortir la préoccupation de toutes ces nations de trouver, dans l'évolution actuelle, un juste équilibre entre les responsabilités que doivent assumer les Etats et les Organismes privés en matière d'action sociale. Chaque délégation a su faire apparaître le rôle prépondérant que les œuvres privées doivent continuer à jouer comme pionniers, comme défricheurs, comme élément essentiellement humain et plus que d'autres comme promoteurs de progrès social. Toutes les nations ont en même temps fait ressortir combien l'action privée devait dans nos temps d'économie difficile pouvoir s'appuyer sur l'Etat ou sur des organismes de Sécurité Sociale capables quant à eux d'apporter des ressources et d'établir des plans constructifs et plus homogènes de travail. Dans ces démonstrations la France n'était pas en retard. L'appui mutuel que se portent dans la réalisation sociale, l'Etat, la Sécurité Sociale et les organismes privés, désormais mieux coordonnés au sein même de notre Union, a frappé bien des congressistes. Ils ont reconnu combien la France sait en toutes circonstances, après s'être lancée dans de véritables révolutions sociales, trouver l'équilibre sage et utile, marque d'un peuple sain.

En apportant de Londres cette impression que tous les peuples, à quelque point d'évolution qu'ils soient, recherchent une solution éloignée à la fois d'un étatisme dévorant et finalement sclérosant, et à la fois de l'anarchie inopérante d'organismes privés qui seraient insuffisamment coordonnés, nous avons aussi acquis la certitude qu'une fois encore, la France pouvait apporter sa solution humaine, respectueuse des libertés, respectueuse aussi des rôles respectifs et complémentaires de l'Etat, de la Sécurité Sociale et du domaine « volontaire ».

Nous saisissons cette occasion pour redire aux Administrateurs de Caisses de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales nouvellement élus ce que nous avons exprimé sous une forme quelque peu différente dans un manifeste qu'ils ont sans doute déjà reçu et que de toutes façons ils trouveront dans les pages qui suivent.

La France a un rôle de mesure à jouer, rôle de mesure dans le sens non

MAI - JUIN - JUILLET 1950

N° 13

SOMMAIRE

•

Les centres médicaux de l'avenir.
par le Dr Maurice Baudelot et par
le Dr Métivet.

Alimentation rationnelle dans les collec-
tivités
par Mme Randoin.

Aide aux vacances.
par M. Marchand.

Enfance inadaptée
par Mlle Couplet.

Les nids.

C.E.V.O.S.

L'actualité législative.

La vie de nos Unions.

* Colloque du CNAHES le 24 mai 2018 à Nice : Travail social : quel engagement hier et aujourd'hui ?

supplément de la lettre 4